

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 novembre 2023 à 20 h 30

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 15/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Maxime DELCAYRE

Objet: TARIFS 2024 - DE_051_2023

Objet : TARIFS 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y lieu d'établir les tarifs pour 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **fixer comme suit les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2024 :**
 - pour le Cimetière :
Concessions 2 M : 60 €
Concessions 4 M : 120 €
Caveau Communal : gratuit 2 mois puis 8.00 € / jour
Case Colombarium : 500 €
 - pour l'assainissement :
Forfait : 130 € H.T.
M3 : 0.60 € H.T.
Participation Assainissement Collectif : 1 200 € T.T.C
Forfait assainissement (Puits et agriculteur) : 30m3/pers à l'année
 - la Salle des Fêtes :
 - Habitants Commune journée sans chauffage : 75 €
 - Habitants Commune journée avec chauffage : 100 €

-Réunions extérieurs Commune journée sans chauffage : 110 €
Réunions extérieurs Commune journée avec chauffage : 160 €

-Réveillons : 150 €

-Activités à but lucratif sans chauffage : 50€/mois
Activités à but lucratif avec chauffage : 100€/mois

Ainsi fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les
membres présents et représentés

2023

Fait à Meyronne le 28 novembre

Le Maire

J-Luc BALADRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___